

ARRETE

portant **COMPOSITION DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
CATEGORIE C**

Placée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Marne

Le Président

VU

- . Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . La loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- . La loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- . Le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment les dispositions de l'article 6,
- . La délibération du Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2020 portant désignation des représentants des collectivités à la Commission Administrative Paritaire catégorie C,

ARRETE

ARTICLE 1° - **La composition de la Commission Administrative Paritaire catégorie C** placée auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne est déterminée de la façon suivante :

A compter du 6 janvier 2022 :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Marie WATREMETZ	Dominique THIEBAUD
Joël AGNUS	Patricia GUERIN
Sylviane DENIS	Gérard LENE
Didier COGNON	Philippe FREQUELIN
Didier PETIT	Michel LAMBERT
Nicolas PIERRE	Anne-Marie NEDELEC
Laurent HASSELBERGER	Jean-François VAN HOORNE
Jean-François MARECHAL	Rachel BLANC
REPRESENTANTS DES PERSONNELS GROUPE HIERACHIQUE 1	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Isabelle GENDRE	Emmanuel TESSIER
Mathieu HUIN	Sylvain RAPICAULT
Victoire THABOURIN	Audrey ALARCOS
REPRESENTANTS DES PERSONNELS GROUPE HIERACHIQUE 2	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gérald HAVETTE	Elisabeth VADOT
Carolle ROBERT	Béatrice RAUCY
Nicolas ANDRIOT	Nadine DUDOUIT
Magali HURIOT	Emmanuelle TISSERAND
Alexandra LUCCHI	Franck CHEMIN

ARTICLE 2° - Le présent arrêté sera :
· notifié à **chacun des intéressés**

Envoyé en préfecture le 06/01/2022
Reçu en préfecture le 06/01/2022
Affiché le 06/01/2022
ID : 052-285200028-20220106-2022_04-AR

SLO

Ampliation sera transmise à :
· Monsieur le Payeur Départemental
· Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Marne

Fait à **Chaumont**,
Le **4 janvier 2022**,
Le **Président**,



Jean-Marie WATREMETZ

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
- Transmis au représentant de l'Etat le 6 janvier 2022